



**Kubski Grégoire, Kolly Gabriel**

Taux de réussite de la passerelle à Fribourg – ascenseur formateur grippé ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 08.04.24

Transmission au CE : 08.04.24

**Dépôt**

Offrir le plus d'ouverture possible aux personnes qui souhaitent se former : tel est le principe de la perméabilité dans le système de formation en Suisse. Le système de formation suisse est d'ailleurs particulièrement vanté pour les possibilités données aux titulaires d'une maturité professionnelle d'accéder aux hautes écoles et aux universités suisses. Or, il semble ces dernières années que les candidat-es fribourgeois-es à la Passerelle, confrontés au taux d'échec de cet examen dans le Canton de Fribourg, soient tentés de suivre la formation dans le Canton de Vaud où l'encadrement semble plus propice au succès du cursus.

A Fribourg, la Passerelle est une formation complémentaire proposée par le service de l'enseignement secondaire du deuxième degré et organisée par le Collège St-Michel de Fribourg. Elle permet aux titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée d'accéder aux hautes écoles universitaires et délivre le *certificat d'examen complémentaire Passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires*.

Sur la base de ce constat, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel est le taux de réussite à l'examen final pour les personnes inscrites à la Passerelle dans le Canton de Fribourg lors de ces 5 dernières années ?
2. En comparaison, quel est le taux de réussite à l'examen final pour les personnes inscrites à la Passerelle dans le Canton de Vaud lors de ces 5 dernières années ?
3. Quelles sont les raisons du taux de réussite fribourgeois ?
4. Qu'a entrepris et qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour s'assurer que le parcours fribourgeois encadre mieux les candidat-es à la Passerelle ?
5. Est-il envisagé d'instaurer un accompagnement scolaire lors des plages horaires libres ?

—